



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

E-mail : contact@ville-isbergues.fr

A 2024-066

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

portant sur

l'autorisation de stationnement

1 rue Roger Salengro, du 28 février au 30 avril 2024

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route, notamment les articles R 411-25 et et R 417-10,

Vu la demande d'autorisation de stationnement en date du 26 février 2024 de l'entreprise DEZ GERY, impasse Berthe Morisot à Isbergues,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter l'exécution des travaux sur l'habitation située 1 rue Roger Salengro à ISBERGUES, prévus du 28 février 2024 au 30 avril 2024 inclus.

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur Géry DEZ sera autorisé à stationner son camion de chantier de marque FIAT DUCATO immatriculé CW-067-BE sur le trottoir le long du mur de l'usine face au 1 rue Roger Salengro.

Article 2 : Le pétitionnaire devra prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des automobilistes et des piétons pendant toute la durée d'occupation du domaine public.

Article 3 : Pour préserver la sécurité des ouvriers, des piétons et des biens, tout véhicule irrégulièrement stationné dans la zone réglementée par le présent arrêté pourra être verbalisé.

Article 4 : La signalisation temporaire modifiant la circulation ou le stationnement des véhicules sera mise en place par les soins de l'intervenant de façon très apparente, conformément aux législations et lois en vigueur.

Article 5 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.

Article 6 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le **27 FEV. 2024**

Le Maire,



Publié le 27 FEV. 2024

David THELLIER